

Guide de la collecte des déchets ménagers 2019

Des conseils
& infos pratiques
pour gérer et réduire
mes déchets !



Syndicat Mixte de collecte et de
traitement des déchets du blaisois

LA GESTION DES DÉCHETS ÉVOLUE :

SUIVEZ LE GUIDE!

En 2019, il ne s'agira plus uniquement de trier, car l'emballage lui-même est un déchet, mais bien de tendre vers le zéro déchet : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas!

L'objectif de notre guide de collecte 2019 est de vous accompagner dans votre quotidien en apportant des conseils pratiques et faciles à mettre en place, pour éviter de créer des déchets, mais aussi de vous permettre de trier plus et mieux!

Bonne lecture à tous.

Agissons

**plus malin
jetons moins!**

- 04** La collecte des ordures ménagères

- 08** La collecte des déchets recyclables

- 12** La seconde vie des déchets recyclables

- 14** Les déchèteries

- 19** La TEOM : qu'est-ce que c'est ?

La **collecte** des **ordures ménagères**

- Les déchets doivent être déposés dans des **sacs poubelle fermés** (pas de déchets en vrac) avant d'être mis dans le bac roulant (le maintenir propre).
- Les ordures ménagères sont ensuite collectées en porte-à-porte, une fois par semaine, **le matin entre 5h et 12h30**.
- Pour faciliter le travail des agents de collecte, veillez à **sortir le bac roulant la veille** au soir après 19h, et à orienter **la poignée du bac côté rue**.
- Si possible, merci de présenter votre bac **à côté de celui de votre voisin**, notamment dans le cas de logements mitoyens, afin de limiter le nombre d'arrêts du camion.
- Pour ne pas gêner les piétons et cyclistes, **retirez le bac de la voie publique** une fois collecté.
- En cas de déménagement, **n'emportez pas votre bac**.

Pensez-y

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre ; la collecte de ces jours fériés est alors reportée au lendemain.

(La communication sera faite en temps utile)



ATTENTION!

Le bac ne doit pas contenir de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de déchets volumineux, de cendres : ces déchets sont à déposer à la déchèterie. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne sont pas collectés.





Les déchets acceptés dans les ordures ménagères



Papiers salis
ou souillés



Vaisselle en
carton



Couches



Sacs et films
plastiques



Blisters en
plastiques



Doypacks



Barquettes en
polystyrène



Enveloppes
kraft



Emballages de
viennoiseries



Pots de yaourt



Sacs de
croquettes



Restes de repas (viande,
déchets non compostables)



Le saviez- vous ?

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à l'usine Arcante de Blois, afin d'être incinérées (90 000 tonnes traitées chaque année). La chaleur issue de la combustion est ensuite récupérée pour produire du chauffage urbain et de l'électricité.



Conseil malin

Compostez vos déchets de cuisine et de jardin pour réduire le poids de votre poubelle et récupérez un engrais naturel pour enrichir les plantations.

Agissons plus malin !
Jetons moins !

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un terreau riche, gratuit et d'excellente qualité.



Les déchets acceptés dans votre composteur

Déchets de cuisine



Épluchures de légumes et fruits



Filtres et marc de café, thé



Coquilles d'œufs écrasées



Restes de repas (sans viande ni poisson)

Déchets de jardin



Tontes de pelouse



Taille de haies coupées ou broyées



Branchages, feuilles mortes et plantes fanées

Déchets ménagers non alimentaires



Essuie-tout, carton en morceaux



Sciure, broyat de bois non traité



Cendre de bois refroidie

➔ **Pour en savoir plus** sur le compostage et acheter un composteur auprès de VAL-ECO (25 € ou 30 €), connectez-vous au site valeco41.fr ou **02.54.74.62.53**.



➔ Si vous habitez dans un immeuble ou dans un logement sans jardin, des solutions de compostage sont également disponibles, rapprochez-vous de VAL-ECO.



C'est le poids de déchets par an et par habitant dont le compostage évite l'incinération!



Conseil malin

Réduisez le gaspillage alimentaire

Agissons
plus malin
jetons moins!



Le saviez-vous?

La nourriture jetée représente 20 kg par an et par personne (dont 7 kg d'aliments encore emballés), soit l'équivalent de 450 € par foyer et par an.

Source : Ademe

La **collecte** des **déchets recyclables**

- Les déchets recyclables sont à déposer dans un point tri.
- Pour connaître le point tri le plus proche de chez vous : valeco41.fr ou **02.54.74.62.53**

Bouteilles en plastiques et boîtes en métal



Bouteilles et flacons plastiques



Emballages métalliques



Les déchets ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.



Pensez-y
en vrac,
vides,
non lavés



Le saviez-vous ?



Une fois déposés dans les colonnes de tri, les déchets recyclables sont apportés à Arcante, le centre de traitement et de valorisation des déchets du blaisois, où ils sont triés dans le centre de tri, avant d'être expédiés vers les filières de recyclage, pour recréer de nouveaux objets.

Papiers, petits cartons, briques, magazines, prospectus et journaux

sans les films plastiques



Journaux, magazines



Publicités, prospectus



Courriers, lettres, papiers de bureau, enveloppes blanches



Tous les autres papiers



Catalogues, annuaires



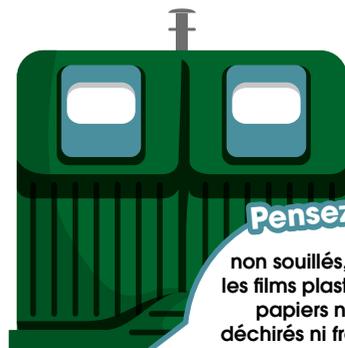
Cahiers, bloc-notes



Briques alimentaires, cartonnets



Tous les papiers se trient et se recyclent



Pensez-y

non souillés, sans les films plastiques, papiers non déchirés ni froissés, agrafes et spirales acceptées, petits cartons mis à plat



Dépôt de gros cartons interdit

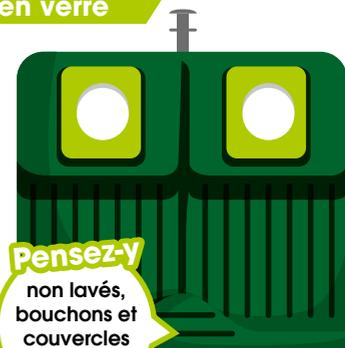
Bouteilles, pots et bocaux en verre



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



Pensez-y

non lavés, bouchons et couvercles acceptés



RAPPEL

Les sacs, cartons et dépôts de déchets de toutes sortes, déposés à côté des colonnes de tri sont considérés comme des dépôts sauvages : c'est interdit sous peine d'amende (art R635-8 du code pénal).

Réduisons nos déchets !



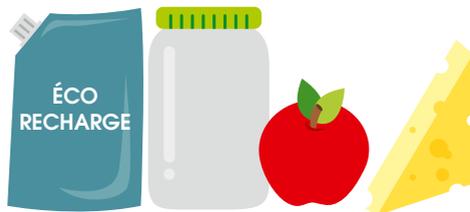
Les emballages représentent
30 % du poids de nos
déchets et 50 % en volume !

Agissons
plus malin !
jetons moins !



Conseil malin

Privilégiez les achats de produits
peu emballés, le vrac et les formats
familiaux, ainsi que les éco doses.



Agissons
plus malin !
jetons moins !



Conseil malin

Buvez l'eau du robinet, cela ne génère
aucun déchet.



Le saviez- vous ?

20 kg par an et par personne, c'est le poids
des bouteilles plastiques généré par la
consommation d'eau en bouteilles.



**C'est bon pour
la planète !**



Agissons
plus malin!
jetons moins!



Conseil malin

Appelez un autocollant STOP PUB sur la boîte aux lettres pour signifier votre refus de recevoir des publicités.



Le saviez-vous?

13 kg par an et par personne, c'est le poids moyen des prospectus qu'un habitant reçoit dans sa boîte aux lettres.



Les commerces s'engagent pour le tri et la prévention des déchets!

Repérez ce macaron Eco défis sur la vitrine de certains commerces alimentaires : celui-ci signifie que l'artisan, en lien avec VAL-ECO, met en œuvre des actions en faveur de l'environnement et l'indique auprès de sa clientèle.

Pour en savoir plus sur les éco-défis et les commerçants engagés : valeco41.fr

La **seconde vie** des **déchets recyclables**



 **Le papier peut en moyenne se recycler 5 fois pour produire de nouveaux papiers.**



 **Le verre se recycle à l'infini!**



 **Il faut 670 canettes pour fabriquer un vélo**



Grâce à vos déchets triés, les recycleurs vont fabriquer de nouveaux objets.

Les matériaux recyclés deviennent par exemple :



Quatre déchèteries sont mises à la disposition des usagers de VAL-ECO.

Communes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BRACIEUX	13h30 - 18h00	/	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	/	/	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	13h30 - 17h00	/	13h30 - 17h00	/	/	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
HUISSEAU / COSSON	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	/	/	/	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00	/	/	/	13h30 - 17h00	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
MONTLIVAUT	13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	/	/	/	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	/	/	/	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
MONT PRES CHAMBORD	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	/	/	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	/	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00	/	/	13h30 - 17h00	/	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Déchèteries fermées les jours fériés.

 **HIVER 2018-2019** : jusqu'au 31/03/2019
HIVER 2019-2020 : 30/09/2019 au 28/03/2020

 **ÉTÉ 2019** : 01/04/2019 au 29/09/2019
ÉTÉ 2020 : 30/03/2020 au 25/09/2020

Rappel des consignes d'accès en déchèteries

- Dépôts limités à 1 m³/jour et par foyer.
- Présentez la carte au gardien dès votre arrivée.
- Roulez au pas.
- Eteignez la voiture le temps d'accéder au quai de déchargement.
- Si besoin, demandez conseil auprès du gardien pour déposer vos déchets dans les bennes appropriées. Le gardien est présent sur le site afin de conseiller, expliquer, et faire respecter l'ordre au sein de sa déchèterie.
- Dernier entrant accepté 15 min avant la fermeture.
- Accès aux déchèteries interdits aux professionnels le samedi.



ATTENTION!

- Interdiction de rentrer dans les locaux affectés aux déchets dangereux
- Interdiction de descendre dans les bennes
- Interdiction de récupérer des déchets déposés dans les bennes



Les déchets acceptés



CARTON

À déposer propres, secs, aplatis

2^e vie : recyclage



DDM DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

2^e vie : incinération, valorisation énergétique, régénération



CARTOUCHES D'ENCRE

2^e vie : recyclage



DÉCHETS INERTES, DÉBLAIS, GRAVATS

Attention : plâtre non admis

2^e vie : recyclage, remblayage



DEEE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

2^e vie : recyclage, valorisation



RADIOGRAPHIES

2^e vie : recyclage



HUILES DE VIDANGE ET HUILES DE FRITURE

2^e vie : recyclage



FERRAILLE

2^e vie : recyclage, valorisation matière



AMPOULES BASSES CONSOMMATION, TUBE FLUORESCENT, LAMPES, NÉONS, LED

Attention : les ampoules à filament (ampoules classiques, halogènes) ne sont pas recyclables. Jetez-les dans votre poubelle.

2^e vie : recyclage



TEXTILES

À savoir les vêtements, chaussures, maroquinerie, peluches, linge de maison. Déposez-les dans les habits box (propres et secs, mêmes usés et déchirés, dans des sacs fermés)

2^e vie : recyclage, revente, valorisation...



TOUT VENANT

2^e vie : valorisation énergétique



MOBILIER

2^e vie : recyclage, valorisation matière ou énergétique



DÉCHETS VERTS

Attention : ne déposez pas de sac plastique

2^e vie : compostage, valorisation organique



PILES ET ACCUMULATEURS

Piles boutons, piles bâtons, accumulateurs, batteries

2^e vie : recyclage, valorisation matière

Réduisons nos déchets !

Déchets verts

Après dépôts en déchèteries, les déchets verts sont acheminés vers VALCOMPOST, la plateforme de compostage des déchets verts du blaisois, située à Fossé. Le compost ainsi produit est revendu aux paysagistes et agriculteurs locaux.



Conseil malin

Agissons
plus malin
jetons moins !

Pour limiter vos déplacements en déchèterie, pensez à broyer vos déchets verts et pailliez vos plantations ! Le paillage (à réaliser à partir de fontes de pelouse, brindilles, branchages, feuilles mortes...) nourrit le sol, réduit les arrosages et diminue le développement des mauvaises herbes.



Le saviez-vous ?

La tonte mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. L'herbe hachée est un paillis protecteur contre la sécheresse et un engrais naturel gratuit.

Habit box



Conseil malin

Agissons
plus malin
jetons moins !

Réparez les textiles usagés, cela permet de prolonger leur durée de vie.



Le saviez-vous ?

Grâce à vos dons dans les habits box, les textiles usagés ont droit à une seconde vie !

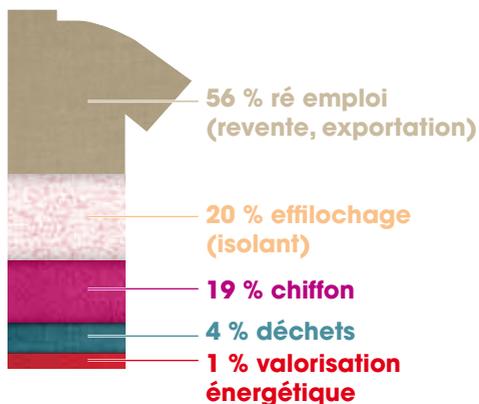


Habit box



C'est le poids moyen de textiles déposés dans les habits box sur VAL-ECO en 2017.

Destination de vos dons :



Collecte des piles usagées

Déposez les piles usagées dans les bornes de collecte représentées ci-contre, afin qu'elles soient recyclées.



Conseil malin

Utilisez des piles rechargeables, cela réduit la consommation de piles jetables, et c'est plus durable!

Agissons plus malin !
jetons moins !

Pour en savoir plus sur la localisation des habits box et des bornes à piles : valeco41.fr ou **02.54.74.62.53**

Déchets Ménagers Spéciaux



Amiante



Aiguilles



Pneus



Extincteurs



Bouteilles de gaz
(consignées : à déposer dans la plupart des supermarchés)

Pour tous ces déchets, contactez VAL-ECO au **02.54.74.62.53**.

Les localisations des déchèteries



 Déchèteries

1. MONTLIVAUT

Route de St Dyé
41 350 Montlivault

2. HUISSEAU / COSSON

Les Ezbettes – rue de Morest
41 350 Huisseau s/ Cosson

3. MONT PRES CHAMBORD

Chemin du Buisson des Blés
41 250 Mont Près Chambord

4. BRACIEUX

145 rue des Genêts
41 250 BRACIEUX



Contacts utiles :

En cas de problème : soucis de collecte, problème de bac, déménagement, location de bennes, etc, contactez le 02.54.74.62.53.

La **TEOM** : qu'est-ce que c'est ?

Qui paie la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

C'est le propriétaire qui paye cet impôt direct additionnel à la taxe foncière. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est donc un impôt sur les propriétés bâties, qui est due par les propriétaires mais pouvant être répercutée par les propriétaires sur les locataires.

Comment la TEOM est-elle calculée ?

La base de cette imposition est établie sur la valeur locative, d'après la situation existante au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition. La TEOM est calculée en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. Ce calcul est réalisé par les services fiscaux.

A quoi sert la TEOM ?

La TEOM est entièrement affectée à la gestion des déchets ménagers, depuis la collecte jusqu'au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables. Elle concerne aussi la gestion des déchèteries. La TEOM n'est pas liée à la quantité de déchets produits par les ménages.



**Le
saviez-
vous ?**

La redevance spéciale est payée par les professionnels ou les administrations se situant sur le périmètre du Syndicat VAL-ECO. Son montant est calculé en fonction du service rendu à l'activité professionnelle. Elle permet d'éviter de faire supporter la collecte et le traitement des activités économiques par les ménages.



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 74 62 53

Pour plus d'informations :

valeco41.fr

Retrouvez toute notre actualité sur facebook 
facebook/syndicat val eco

ademe.fr

